

# Des médecins de l'AP-HP dénoncent une dérive vers "l'hôpital-hôtel"

**Le Monde.fr**

publié le 07 octobre 2010 à 14:27

Payer sa chambre individuelle à l'hôpital à un tarif digne d'une chambre d'hôtel ? La mesure est envisagée très sérieusement par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) qui, depuis deux jours, multiplie les informations sur ce sujet en direction de ses salariés (envois de courriels aux praticiens, publication de bulletins sur son intranet, etc.).

Avec un déficit qui devrait atteindre 90 milliards d'euros en 2010, l'AP-HP a un besoin imminent d'argent frais. Mi-septembre, le conseil de surveillance du premier employeur d'Ile-de-France 90 000 salariés a adopté un plan de restructuration contesté prévoyant le regroupement de ses trente-sept établissements en douze groupes hospitaliers, mutualisation de services à la clé. Parallèlement, l'AP-HP étudie les possibles sources de rentrée d'argent à court terme, dont la facturation des chambres individuelles. Une mesure déjà appliquée par de nombreux CHU de province, mais inédite dans les hôpitaux parisiens.

Le premier à évoquer cette mesure pour s'en indigner a été le professeur André Grimaldi, chef du service de diabétologie de la Pitié-Salpêtrière, le 29 septembre [sur France Culture](#) : *"J'ai appris hier que désormais, quand vous voudrez une chambre seul à la Pitié-Salpêtrière, il vous en coûtera 40 euros la nuit. On était l'hôpital-entreprise, maintenant on est l'hôpital-hôtel !"* La mesure devrait même s'appliquer à tous les hôpitaux parisiens, précise *Le Parisien*, mardi 5 octobre, après avoir consulté une note de l'AP-HP publiée en toute discrétion le 15 janvier dans le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, évoquant un tarif de 55 euros.

## UNE MESURE EFFECTIVE CET HIVER

Contactée par Le Monde.fr, l'AP-HP confirme cette information, faisant valoir qu'elle ne fait qu'appliquer, *"par souci d'équité vis-à-vis des autres établissements (à Lyon ou Marseille par exemple)"*, une disposition prévue par le code de la Sécurité sociale. L'Assistance publique espère que la mesure sera effective fin 2010 ou début 2011. En revanche, les tarifs ne sont pas encore fixés et feront l'objet de concertations au niveau de chaque établissement. La direction précise qu'*"il n'y aura pas de facturation si la chambre individuelle est prescrite pour raisons médicales ou s'il n'y a pas de lits disponibles en chambres partagées"*.

Mais pour beaucoup de médecins, cette mesure ouvre une brèche dans l'accès équitable aux soins. *"Le surcoût de la chambre simple est contradictoire avec l'accès pour tous à l'hôpital, avance le Dr [Anne Gervais](#), du service d'infectiologie de l'hôpital Bichat. On met en chambre simple sur des critères de gravité et non sur des critères pécuniaires, et taxer la chambre, à terme, c'est mélanger les deux critères, avec le risque que ce mélange induit."* Même indignation du côté du professeur Grimaldi : *"Pour beaucoup de malades, la chambre individuelle n'est pas un luxe. Les patients ont aussi droit au respect de leur dignité et de leur intimité, pendant les visites médicales ou les visites de famille."*

## UN TIERS DE CHAMBRES INDIVIDUELLES

De fait, le développement des chambres individuelles fait partie d'un mouvement de modernisation des hôpitaux au fil du XX<sup>e</sup> siècle. Sur 20 000 chambres, les établissements hospitaliers parisiens comptent 7 000 chambres simples, soit près d'un tiers. Mais la situation diffère selon les établissements historiques, comme l'Hôtel-Dieu ou l'hôpital Saint-Louis, construits à une époque où la tendance était davantage aux chambres partagées, et un établissement moderne comme l'hôpital

européen Georges-Pompidou, où 90 % des lits sont en chambres individuelles.

L'AP-HP dit vouloir favoriser l'accès aux chambres simples, qui participent au confort élémentaire du malade, mais estime ne pas avoir les moyens financiers de le faire gratuitement. Il est difficile d'estimer combien rapporterait la mesure mais, *"selon des projections faites à partir d'autres CHU, nous pensons obtenir environ 10 millions d'euros par an"*, assure-t-on à la direction.

*"Jusqu'à présent, c'était le personnel qui supportait principalement le coût du déficit de l'établissement, via des suppressions de postes, explique [Patrick Née](#), secrétaire (CGT) du comité technique central d'établissement (CTE) de l'AP-HP. Or les personnels toussent, donc l'AP cherche à réduire sa facture via d'autres pistes."* Pour autant, ce délégué syndical se dit sceptique face à la facturation des chambres individuelles. *"On sait que la santé a un coût non négligeable pour les malades, et on leur demande de supporter de plus en plus de coûts."* M. Née se dit notamment inquiet du surcoût engendré pour les séjours de longue durée : le tarif des chambres deviendrait alors prohibitif.

### **"SABOTER LE DISPOSITIF"**

Le déficit annuel de 90 millions d'euros de l'AP-HP doit par ailleurs être relativisé, poursuit le représentant syndical, quand on le compare au budget annuel, hors cession d'actifs, de 6,5 milliards d'euros de l'établissement. Les hôpitaux parisiens devraient étudier d'autres sources de revenus, avance également André Grimaldi. *"Par exemple, à l'AP-HP, entre 5 et 15 % des factures sont non recouvrées, soit parce que les personnes concernées ne sont pas solvables, soit parce que les adresses données sont inexactes. Il faudrait déjà mettre de l'ordre dans les services de facturation, parfois aberrants."*

Qu'en pensent les principaux concernés, les patients ? Patrick de Courcel, représentant des usagers de l'hôpital Bichat, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, n'a pas encore été consulté sur cette mesure. Bichat est pourtant présenté aux praticiens comme un établissement pilote, dont le projet serait le plus avancé. Selon des médecins de l'établissement, cela fait près de six mois que la facturation des chambres y est discutée. Patrick de Courcel, lui, attend de voir les détails de la mesure pour se prononcer, mais assure rester très vigilant. *"A Bichat [situé porte de Saint-Ouen], il y a une grande précarité. Nous accueillons une population défavorisée, venant du nord de Paris ou de Seine-Saint-Denis. Nous serons donc attentifs à ce que la mesure ne discrimine personne."*

La facturation des chambres individuelles devrait être discutée très prochainement dans les commissions de relation avec les usagers et en comité technique d'établissement. Pour Patrick Née, *"à partir du moment où l'AP-HP officialise ses intentions en les publiant sur son site interne, c'est qu'elle est très sûre d'appliquer cette mesure"*. Mais cela ne se fera pas sans remous, assurent plusieurs médecins. *"A la Pitié, nous entendons saboter le dispositif, promet le professeur Grimaldi, par exemple en déclarant tous les malades comme étant infectieux et nécessitant d'office une chambre individuelle."*

**Mathilde Gérard**